



Regroupement familial pour faire venir nos enfants camerounais en

Par **cotton**, le **05/06/2008** à **21:50**

Bonjour, mon épouse, Justine, de nationalité camerounaise, et moi avons déposé en Décembre une demande de regroupement familial pour faire venir nos trois enfants de Yaoundé en France. Par une lettre du 11 01 08 l'ANAEM nous a fait savoir que si, après six mois à compter de la date de la lettre, nous n'avions pas de nouvelle, il fallait considérer que le dossier était refusé. La date fatidique approchant, et bien que le dossier soit complet, nous commençons à nous inquiéter. Comment faire - si possible - pour avoir des nouvelles?
Merci

SERGE COTTON
JUSTINE COTTON